


MAIRE DE VÉNISSIEUX
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Préfecture du Rhône
Madame Emmanuelle DUBÉE
Préfet délégué pour la défense
et la sécurité
Service Interministériel de Défense et
de Protection Civile
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON Cedex 3

Le 23 mars 2020

N/Réf. : CS-40/DUPS

Madame la Préfète,

Depuis le lundi 6 mars 2020, je suis pleinement mobilisée avec l'ensemble des services de la Ville pour accompagner les Vénissiens dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour rester en lien avec l'ensemble de la population, notamment pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées. Depuis la mise en place du confinement général mardi 16 mars à midi, la police municipale est active sur le terrain. Cependant, la présence de la Police Nationale m'apparaît insuffisante sur notre commune.

Je trouve absolument inacceptable que des personnes sur notre commune puissent par irrespect, inconscience ou délinquance, profiter de cette situation pour adopter des comportements totalement inappropriés mettant en danger la santé de tous par des rassemblements aux formes aussi diverses qu'illégales, sans compter la poursuite d'activités illicites et d'incivilités routières.

Ce week-end, les habitants de Vénissieux qui respectent le confinement, à travers les différents outils à leur disposition (réseaux sociaux et site internet de la Ville, appels à l'office de tranquillité publique (TOP)...), ont fait remonter leur exaspération face aux différents regroupements et comportements observés que la police municipale à elle seule ne peut traiter.

Dans son allocution aux français du 16 mars, le président de la République affirmait que « *les regroupements extérieurs, les réunions familiales ou amicales ne seront plus permises. Se promener, retrouver ses amis dans le parc, dans la rue, ne sera plus possible. [...] Toute infraction à ces règles sera sanctionnée* ».

A l'issue du conseil des ministres du 17 mars, le ministre de l'Intérieur complétait les propos du président en précisant que « *depuis hier soir, 100 000 policiers et gendarmes, sont en cours de déploiement sur l'intégralité du territoire national. Ils auront pour mission de vérifier que chaque personne soit en possession de son attestation en cas de sortie. Ils réaliseront des contrôles aussi bien fixes qu'aléatoires* ».

Dans le prolongement de mon appel de vendredi à votre cabinet, je vous demande instamment d'envoyer dans les meilleurs délais des renforts de Police Nationale ou de forces de sécurité de l'État sur la Ville et ses quartiers. Le maintien de l'ordre reste en effet une compétence régalienne de l'État et la Ville de Vénissieux attend de lui des décisions fortes dans la période difficile que nous traversons. J'assure bien évidemment l'État de notre détermination pour collaborer avec la Police Nationale, comme cela a toujours été le cas.

Le gouvernement souhaite durcir encore davantage la répression du non-respect des mesures de restriction des déplacements comme le prévoit le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Ces dispositions ne sauraient être applicables et appliquées sans renfort des forces régaliennes de l'Etat.

Dans sa décision rendue hier, le Conseil d'État abonde en ce sens puisqu'il rappelle qu'il appartient aux pouvoirs publics « *de mettre en place les mesures d'organisation et de déploiement des forces de sécurité de nature à permettre de sanctionner sur l'ensemble du territoire les contrevenants aux arrêtés ministériels et au décret du 16 mars 2020* ».

Je vous prie de bien vouloir me tenir informée des suites qui seront apportées à ma demande et vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Michèle PICARD

